

RAPPORT ANNUEL 2004

Comité :

- Luigi Kurmann, président
- Anton Meier, trésorier
- Urs Meile
- Irène Preiswerk
- Eva Presenhuber
- Diego Stampa
- Sandra Ziegler
- Hans Furer, secrétaire

Réviseurs :

Tony Wüthrich
Fabian Walter

Secrétariat :

c/o Me Hans Furer, Gerbergasse 26, Case postale 644, 4001 Bâle
Tél. 061-261 23 75
téléfax 061-261 46 18
E-mail : ha.furer@bluewin.ch
Home Page : www.artgalleries.ch

Collaboration :

Mme Alessandra Seiler
Mme Petra Sigg

Politique culturel en Suisse – l'AGS sur le terrain

Le débat autour de l'exposition Thomas Hirschhorn au Centre Culturel Suisse à Paris a montré une fois de plus comment c'est difficile de parler art et politique. La diminution du crédit pour Pro Helvetia a été senti comme une punition. De l'autre côté, la polémique a démontré qu'on ne peut séparer en toute circonstance la culture et la politique.

En Suisse, on connaît actuellement plusieurs chantiers dans le domaine de la culture. On attend encore pour cette année la publication du message du Conseil Fédéral concernant la révision du droit d'auteur. Nous nous sommes battus contre le droit de suite. Nous nous réjouissons que pour l'instant, le droit de suite ne soit pas mentionné. En décembre passé, nous avons fait une intervention auprès des instances concernées relative à l'ordonnance de la loi sur le transfert des biens culturels. Il existe un énorme danger que les galeristes soient concernés par cette ordonnance.

Un autre chapitre est la planification de la loi sur l'encouragement à la culture. Nous souhaitons que les galeries privées soient considérées comme promoteurs de la culture et reconnues par l'état. Nous avons réussi une collaboration entre galeries, Présence Suisse et Pro Helvetia lors de l'ARCO 2003 à Madrid avec une présentation compacte. Mais cette action est restée sans suite jusqu'à présent. Avec une nouvelle loi sur l'encouragement à la culture, la position du privé et son soutien par l'état (idéalement et financièrement) pourraient être améliorés.

Les conditions-cadre pour l'art en Suisse sont relativement bonnes. Le problème se situe plutôt dans concurrence fort du marché de l'art américain. À l'intérieur de l'Europe, c'est surtout Londres qui concurrence le reste de l'Europe. Avec l'Art Bâle, la Suisse dispose d'une vitrine de première classe. Cela doit être utilisé, défendu et développé vers le futur.

1. Activités

a) Assemblée Générale du lundi 10 mai 2004 à Genève

Notre association a pu utiliser les salles du Musée d'Art Contemporain (MAMCO). Nous avons été accueillis par M. Christian Bernard, directeur du MAMCO et par M. Jean-Daniel Demierre, président des Amis du MAMCO. La visite de l'exposition « Tour – détours de Babel », le déjeuner traditionnel et des visites dans des galeries genevoises faisaient partie de cette journée.

b) « Industries. Culturelles. Suisse-- Comment le marché de l'art doit se positionner »

Le groupe de travail « Droit de suite », dont l'AGS fait partie, a approfondi l'étude ' Industries. Culturelles. Suisse » (éditée par la Haute Ecole Supérieure d'Arts Zurich). Lors d'une journée d'information à Zurich, c'était surtout le portrait du marché culturel en Suisse avec ses 2.000 entreprises, son chiffre d'affaires de 2.5 milliard de francs suisses et ses 8.600 emplois qui intéressaient les participants. Uniquement le marché de l'art emploie 1.250 personnes et fait un chiffre d'affaires de 790 millions de francs avec ses 389 entreprises.

c) Contrat avec Pro Litteris

Pro Litteris et l'AGS ont conclu cette année un contrat-cadre dans le but de libérer les galeries des droits de reproduction, dans le cas où une collaboration étroite existe entre la galerie et l'artiste. En plus, les deux parties ont décidé de simplifier les modalités des décomptes.

Pour cette raison - et du fait que la matière est généralement complexe – nous avons organisé une journée d'information à Zurich le 6 septembre. Il y avait 25 participants. Me Werner Stauffacher, Me Hans Furer et M. Luigi Kurmann ont pris la parole.

2. Plate-forme internet

En 2004 Mmes Susan Gschwind et Petra Sigg (à partir de mars 2004) se sont occupées de notre page dans le web. En principe, les galeristes peuvent eux-mêmes actualiser leur page. Toutefois il n'est toujours pas possible de présenter une website actualisée – pour plusieurs raisons.

Pour la modique somme annuelle de Fr. 100.—l'AGS peut s'en occuper. Très peu de membres ont profité de cette offre. Plusieurs formations ont eu lieu à Zurich, Bâle et Berne. L'effort paie : Entre le 30 avril 2003 et le 16 novembre 2004, le site (www.artgalleries.ch) a été visité 1.813.240 fois ! C'est la raison pour utiliser mieux notre site.

3. Droit de suite

L'AGS est intervenue dans la discussion sur la nouvelle loi sur les droits d'auteurs, en refusant clairement le droit de suite en Suisse. Dans le groupe de travail (Luigi Kurmann et Hans Furer représentait l'AGS), nous n'avons pu constater aucun compromis pour l'introduction du droit de suite. Lors d'une réunion du 17 mai 2004 nous avons pu expliquer nos arguments à M. David Streiff et à M. Andrea Rachér de l'Office fédérale de la culture. Des représentants de l'association des marchands d'art étaient également présents.

4. Membres

En 2004, les galeries Eva Presenhuber, BFAS Blondeau Fine Art Services, Lutz + Thalmann et la Galerie B sont devenues de nouveaux membres de l'AGS. Les galeries Dabbeni et Schedler ont démissionné.

5. FEAGA et CINOA

L'AGS fait partie de l'association faitière européenne FEAGA. En plus elle est membre de l'organisation mondiale CINOA. En 2004, FEAGA a décidé de créer un prix européen pour galeries (pour l'œuvre totale d'un galeriste), ainsi qu'un prix d'encouragement. Ce prix sera décerné pour la première fois lors de la Foire d'Art de Bâle.

6. Informations / Relations publiques

L'info pour nos membres a paru une seule fois en 2004. En public, le président et le secrétaire se sont prononcés à plusieurs reprises sur des sujets divers. Entre autres, le secrétaire a publié un article dans la NZZ sous le titre « Comment fonctionnent les galeries » (2/3 oct. 2004.).

En plus, M. Hans Furer a participé comme conférencier à une journée de la Fondation Herzog « Ce que vaut un print ».

7. Comité

M. Mark Müller s'est retiré du comité. Il a été remplacé par Mme Eva Presenhuber. Le comité s'est réuni le 2 février, le 22 mars, le 30 août et le 26 novembre. Lors d'une de ces réunions, M. Peter Thalmann et Mme Carina Andres-Thalmann ont présenté un projet sur le thème de Artleasing. En plus, la publication d'une nouvelle brochure pour les membres a été discutée. Du fait que les opinions de nos membres étaient très partagées, ce projet a été abandonné. Il nous paraît préférable, de continuer à améliorer notre website.

Pour le rapport annuel :

Me Hans Furer, secr.

Ce rapport annuel a été approuvé du comité lors de sa séance du 7 février.